

Flandre Conditions particulières / non-résidentiel / Annexe I

Offre de prix valable en décembre 2018 pour un début de fourniture jusqu'au 31/1/2019.

Les prix et conditions s'entendent **hors TVA** et font partie intégrante des conditions générales de vente d'Energie 2030 Agence, disponibles sur www.energie2030.be

Suite au nombre important de clients « mauvais payeurs », ENERGIE 2030 se voit malheureusement dans l'obligation de demander une caution de 5.000,-€ pour les clients professionnels.

La caution vous permet de bénéficier tous les ans de la réduction sur la redevance fixe fournisseur annuelle.

Nous vous prions dès lors de verser le montant de la caution sur le compte (IBAN) BE55523045858544 (Code BIC : TRIOBEBB) d'ENERGIE 2030 scrl.

Calcul du prix final [A] + [B] + [C] + [D] + [E]

[A] Prix fixe de l'électricité fournie par Energie 2030

€/kWh hTVA		Clean Power Europe
Type de compteur		1 an
Mono-horaire		0,081476
Bi-horaire jour		0,096752
nuit		0,068264
Exclusif nuit		0,068264
Redevance fixe annuelle		0,- €



Clean Power Europe: Electricité 100% verte produite en Belgique. Garantie par des Labels de Garantie d'Origine.

[B] Transport et distribution (1)

[C] Taxes et cotisations (2)

€/kWh hTVA	Tarifs pour la distribution				Tarifs pour le transport	Location du compteur (€/an)	cotisation fédérale (3)	cotisation sur l'énergie	Tarif prosommateur (€/kVA/an)	
	Gestionnaire du réseau	Mono-horaire	Bi - horaire jour	Bi - horaire nuit						Exclusif nuit
	Gaselwest	0,16182	0,16182	0,10934	0,03653	0,01694	3,62810	0,0034853	0,0019262	100,38843
	Imea	0,11446	0,11446	0,08579	0,02926	0,01628	3,62810	0,0034853	0,0019262	77,57851
	Imewo	0,12785	0,12785	0,08595	0,02975	1,71901	3,62810	0,0034853	0,0019262	82,32231
	Infrax Limburg	0,10769	0,10769	0,08736	0,03843	0,01612	4,33058	0,0034853	0,0019262	75,32231
	Intergem	0,11157	0,11157	0,07488	0,02603	0,01661	3,62810	0,0034853	0,0019262	72,01653
	Iveg	0,13463	0,13463	0,10529	0,04769	0,02140	4,33058	0,0034853	0,0019262	94,37190
	Iveka	0,13017	0,13017	0,09298	0,03149	0,01446	3,62810	0,0034853	0,0019262	83,12397
	Iverlek	0,12950	0,12950	0,09008	0,03066	0,01570	3,62810	0,0034853	0,0019262	81,95041
	PBE	0,11694	0,11694	0,08992	0,04579	0,01587	4,33058	0,0034853	0,0019262	77,70248
	Sibelgas	0,13719	0,13719	0,09901	0,03587	0,01711	3,62810	0,0034853	0,0019262	88,98347
	Infrax West	0,12099	0,12099	0,09628	0,04190	0,01628	4,33058	0,0034853	0,0019262	81,80165

[D] Certificats verts et de cogénération (HTVA)

La valeur et le pourcentage sont adaptés annuellement suivant la législation en vigueur.

Quota de certificats verts déterminé par la Région Flamande: 20,5% en 2018, 20,5% en 2019, 20,5% en 2020, corrigés par le facteur Btot.

Certificats de cogénération : 11,2% en 2018; 9,3% en 2019 et 9,3% en 2020

En 2018, cela donne 0,020855 €/kWh pour les certificats verts et 0,00392 €/kWh pour les certificats de cogénération.

[E] Cotisations Fond Energie (4)

kWh	(€/mois)
Basse tension : client domicilié	0,42
Basse tension : client non domicilié	7,87
Moyenne tension	150,00
Haute tension	875,00

(1) Les tarifs sont approuvés et publiés par la CREG et versés au gestionnaire de réseau. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix

(2) Les taxes sont définies par les autorités compétentes et leur sont versées. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.

(3) La cotisation fédérale se compose des éléments suivants: le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds de dénucléarisation, le

(4) Ce prélèvement est destiné au Fonds Energie et finance entre autres le fonctionnement de la VREG. Cette taxe n'est pas soumise à la TVA. Il s'applique par

Pour de plus amples informations concernant votre contrat de fourniture d'électricité www.energie2030.be

Pour de plus amples informations concernant votre adhésion à la coopérative www.cleanpowereurope.eu

Siège social: Pützhag, 8 • B – 4730 RAEREN • Tél.: 0 9030 2030 • sales@energie2030.be

N° d'entreprise: 0473.740.377 • TVA: BE 0473.740.377 • PRM: EUPEN